

**Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DECISION DU PRESIDENT

**Convention de partenariat avec l'association
« Les Mains dans le sable »
Animation en milieu scolaire**

Je, soussigné Philippe LE RAY, Président de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020DC/049 du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation, l'exécution et le règlement de toute convention conclue à titre gratuit, ou dont les engagements financiers sont inférieurs ou égaux à 90 000 € HT et lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget, notamment les conventions de servitudes, de passages et relatives aux indemnités d'éviction des locataires-exploitants, à l'exclusion des subventions versées aux associations ;

Considérant les animations en milieu scolaire sur la thématique du développement durable qui entrent dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique ;

Considérant les missions en faveur de la transition écologique portées par l'association « Les Mains dans le sable » ;

Considérant la volonté de la Communauté de communes de soutenir et de collaborer avec les associations locales d'intérêt communautaire ;

DÉCIDE

de signer la convention de partenariat avec l'association « Les Mains dans le sable » pour les animations scolaires sur la thématique du développement durable, d'une durée d'un an à la signature de la convention.

Ce partenariat sera rémunéré sur la base de 3h d'animation à 150 € TTC a minima, ainsi que des frais de déplacement suivant le barème détaillé dans la convention.

Le nombre d'interventions de l'association dans les écoles du territoire est fixé au maximum à 50 sur une année.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le :

13 FEV 2023

Fait à Auray, le 9 février 2023

Le Président



Philippe LE RAY